

GRANDVILLARD

Les sombres lueurs de la Dâda

Dans les branchages entre Villars-sous-Mont et Grandvillard se dissimule un petit clocher séculaire. Il appartient à une charmante chapelle que les siècles avaient plongée dans l'oubli.



Cachée dans d'épais feuillages, la chapelle a aujourd'hui retrouvé sa quiétude

Rebâtie en 1701, sur les ruines de l'ancienne église paroissiale de St-Jacques, la chapelle de la Dâda (qui possède des orthographes multiples) tire son nom du mot celte Dah, faisant allusion à une pente très raide. Dominant la Sarine, perchée sur sa colline, elle s'est vue délaissée au fil du temps par la faute du sentier qui y conduisait autrefois. Le bougre, remplacé aujourd'hui par du bitume, avait détourné plus d'un fidèle vers des églises plus accessibles. Cependant, il y eut un temps où la Dâda était bien fréquentée, et même plus souvent que d'ordinaire.

Autrefois, les messes y étaient dites par un bénédictin et l'on accourait de toute la région pour prier le Tout-Puissant, car les temps étaient durs. Ce n'est qu'au retour des jours meilleurs que les villages délaissés par crainte des pillages revinrent à la vie. On éleva d'autres chapelles qui plongèrent la Dâda dans l'oubli.

Une étrange apparition

Des bruits étranges se mirent même à circuler dans la contrée. Le bon peuple racontait que les soirs des Quatre-Temps des lueurs s'échappaient du petit sanctuaire, quand bien même le sacristain eût éteint la lampe du chœur. Or, un de ces soirs-là, le jeune homme avait sonné l'angélus comme à son habi-

tude et s'en était allé à Villars-sous-Mont rejoindre ses cousins... et sa cousine. Quelle ne fut pas la surprise du gardien des lieux, en quittant le sourire de la belle au petit matin, de trouver ouverte la porte de la chapelle qu'il avait pourtant fermée à clef la veille.

Le jeune homme comprit qu'il n'était pas au bout de ses peines lorsqu'il vit, dans les ténèbres persistantes, au milieu des cierges allumés, un vieillard blafard en chasuble d'or. Ce prêtre étrange semblait attendre du sacristain le service de la messe qu'il s'appretait à dire. Dévoué par nature, le jeune homme s'exécuta et put lire, tout au long de l'office, l'incroyable piété de l'ecclésiastique sur son visage tour à tour radieux et couvert de larmes.

Une fois l'office terminé, le vieillard lui expliqua qu'il avait un

jour renié une promesse faite à une femme que les flots tumultueux de la Sarine avaient rendue veuve. Elle était venue le trouver pour qu'il donne une messe pour le repos éternel de son époux défunt. Aux prières matinales qu'il avait juré de dire au lendemain même de cette annonce, le prêtre préféra une partie de chasse dans les montagnes. Véritable passion chez cet homme d'Eglise, la chasse lui fut fatale puisqu'une avalanche l'emporta. Et depuis ce jour, cent cinquante ans plus tôt, le curé fut condamné à errer dans le monde des mortels. Tout comme saint Pierre refusa l'entrée au dom Balaguère de Daudet pour avoir bâclé trois messes basses, il enjoignit au prêtre de la Dâda d'attendre un soir des Quatre-Temps pour célébrer son office.

«Dès lors, je prie, je pleure et j'erre en vain, ne trouvant pas de sacristain pour célébrer les saints mystères et gagner mon pardon», lui

expliqua le vieillard. «Grâce à toi, mon expiation est terminée et dans une année tu viendras me rejoindre en paradis.» Le sacristain dut ainsi se résoudre à faire de larmoyants adieux à la jeune fille plus tôt rencontrée.

Et la légende s'éteignit

L'histoire raconte qu'au retour du printemps un groupe de voyageurs fut décimé alors qu'il gravissait le col du Grand-Saint-Bernard. Les chiens repaurent, mais trois religieux manquaient à l'appel. L'un d'eux, jeune novice, était originaire de Grandvillard. Le jour où l'on apprit cette triste nouvelle, une famille de Villars-sous-Mont pleura et pria sur la tombe d'une jeune fille qu'un mal étrange avait soudainement emportée. Avec les lueurs de la Dâda, c'est la légende qui pouvait enfin s'éteindre, laissant derrière elle ses deux victimes. Et même si tout risque semble désormais écarté d'y faire de mauvaises rencontres, il est peut-être de bon aloi de vérifier l'almanach, pour éviter d'y passer un soir de Quatre-Temps. XM

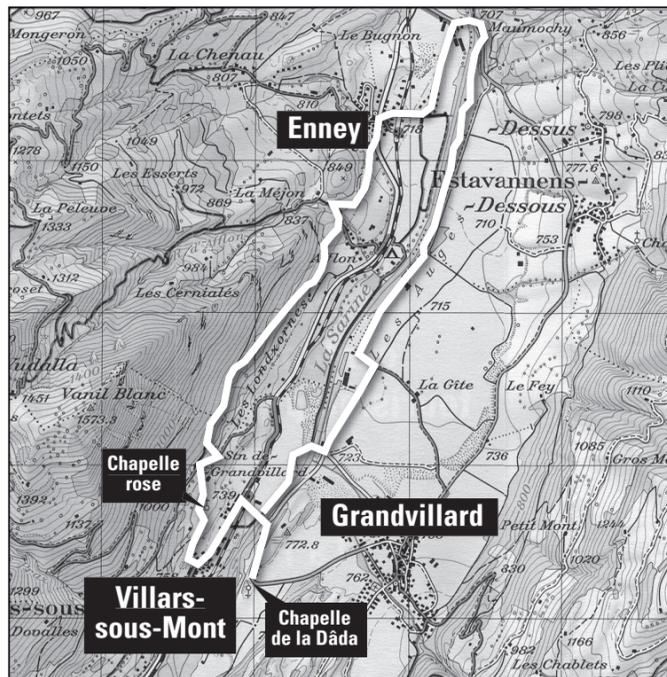
Au cœur de Villars-sous-Mont, le sentier forestier grimpe jusqu'à une première chapelle dite «rose», puis se faufille jusqu'à Enney, à travers les alpages, au pied du coteau. Couper à travers le village et franchir la Sarine. Sur la droite, tout de suite après le pont, le chemin agrosylvicole longe la rivière en direction des casernes et de la gravière de Grandvillard. Juste avant cette dernière, une passerelle qui traverse la Sarine est dissimulée dans la végétation. Emprunter finalement la route pour atteindre la chapelle de la Dâda qui se cache sur la droite

Pour l'ensemble du parcours, que l'on fera avec de bonnes chaussures, compter environ deux heures trente de marche

Histoire reprise des *Légendes de la Gruyère*, de Marie-Alexandre Bovet, Editions gruériennes. Nouvelle édition à paraître en novembre 2004

Série estivale

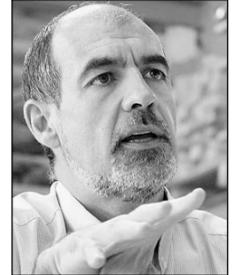
Quelle chapelle était hantée par son ancien curé? Où vivait l'armailli qui avait séduit les fées des Rochers-de-Naye? La Gruyère vous propose cet été de découvrir, une fois par semaine, divers lieux qui ont donné naissance à quelques fabuleuses légendes du Sud fribourgeois. GRU



Infographie La Gruyère

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Etre ferme dans les modalités



arch - C. Haymoz

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est parvenue à un accord qui abaisse le niveau de protectionnisme agricole des pays les plus développés. Si

les modalités sont encore à négocier, l'agriculture suisse devra faire des concessions. Le point avec Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans (USP).

– Pourquoi l'USP juge-t-elle cet accord déséquilibré?

Notamment en raison des aspects non commerciaux qui n'ont pas été, à notre sens, suffisamment pris en compte: le rôle multifonctionnel de l'agriculture, l'extension de la protection des appellations d'origine ou la déclaration des produits par exemple. Tous ces éléments-là n'ont pas été véritablement négociés ou débattus.

En matière d'accès au marché, la diminution des droits de douane est pour nous un thème central. Bien sûr, nous n'en sommes pour l'heure qu'à un accord cadre. Mais maintenant que le cadre est fixé, il faut négocier les modalités, c'est-à-dire le remplissage de chiffres, de délais, etc. Et c'est cela qui va être déterminant pour nous, car ce n'est qu'ensuite que nous pourrions vraiment apprécier les enjeux. Mais on peut déjà estimer que les concessions auront des répercussions.

– Cet accord offre la possibilité aux pays de protéger certains produits dits sensibles. Quels seront-ils pour la Suisse?

L'OMC tient compte d'une certaine flexibilité pour les produits sensibles, laissant à chaque pays le soin de désigner «un nombre approprié à négocier de lignes tarifaires à traiter comme sensibles». Il faudra que le Conseil fédéral (CF) puisse vraiment tenir compte de nos spécificités lors de la fixation des modalités. Concrètement, le maximum de produits sensibles devront essayer d'être notifiés en tant que tels, comme ceux liés au lait, la viande ou les légumes, pour ne citer que ces exemples de produits avec des droits de douane élevés. Au vu de notre environnement économique cher, nous sommes dans des catégories de produits plutôt élevées que basses. Dans ce contexte-là, nous appelons le CF à utiliser toutes les marges de manœuvre possibles dans ses interprétations et lors de la fixation des modalités pour tenir compte des intérêts de l'agriculture suisse.

– Cet accord va de toute façon coûter de l'argent aux agriculteurs suisses...

Un exercice comme celui-ci n'est évidemment pas neutre. Mais nous allons nous battre sur les modalités pour éviter que la facture ne soit trop salée. Il faudra notamment tenir compte dans le futur crédit cadre PA 2011 – et lors des débats de cet automne au Parlement sur le deuxième paquet de mesures d'économies de la Confédération – de cette échéance et de ses répercussions. Mais au-delà de l'OMC, nous devons assouplir l'environnement économique dans lequel nous évoluons. Nous ne pouvons pas continuer à ouvrir de plus en plus les frontières sans donner la possibilité aux paysans de lutter contre la concurrence avec de meilleures armes.

Propos recueillis par Patrick Pugin